

17

AVRIL • MAI • JUIN 2022



BP-PP | B-02307
BELGIE(N)
BELGIQUE

Bureau de dépôt : Bruxelles X,
N° d'agrégation : P201042
Adresse de l'expéditeur :
Rue Coenraets, 68
1060 Bruxelles

SOLSCOOP

© J. Stephen / Anr / 2010

INTERVIEW
EN COLOMBIE, LA SOCIÉTÉ CIVILE
SE MOBILISE POUR LES DROITS
HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

F O C U S
B R È V E S
S U D

- UN WEBINAIRE POUR PRÉSENTER LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE
- UN FONDS MONDIAL POUR LA PROTECTION SOCIALE
- UN MÉCANISME SOLIDAIRE POUR LES PAYS APPAUVRIS
- UN PARTENARIAT RENOUVÉLÉ POUR LES ENJEUX CONFÉRENCE : PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE, COMMENT Y PARVENIR ?



Éditrice responsable : Veronique Wemaere, rue Coenraets 68, 1060 Bruxelles





Manifestation de la société civile à l'occasion de la 9ème commémoration de la catastrophe du Rana Plaza, le 21 avril 2022.



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays partenaires. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

Rue Coenraets, 68 -
1060 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 505 40 70
Email : info@solsoc.be
CCP : BE42.0000.0000.5454

facebook.com/SolsocASBL
twitter.com/Solsoc

Directrice : Veronique WEMAERE • Présidente : Estelle CEULEMANS • Vice-présidentes: Gwenaëlle GROVONIUS et Martini HAGIEFSTRATIOU • Secrétaire/trésorière : Gabrielle JOTTRAND • Administrateur·rice·s : Jacques BOURGAUX, Tanguy CORNU, Claudia CAMUT, Farah DEHON, Fanny DUBOIS, Delphine HOUBA, Paul JAMAR, Rafaël LAMAS, Florence LEPOIVRE, Arnaud LEVEQUE, François MARLIER, Ahmed RYADI, Noémie VAN ERPS

Imprimerie : Nuance 4 s.a. www.nuance4.be
Adresse de l'expéditeur : Rue Coenraets, 68 – 1060 Bruxelles
n°17 Avril–Mai–Juin 2022



Solsoc est membre de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF) et adhère à son code éthique. Vous avez ainsi une garantie supplémentaire que nous utilisons les dons que vous nous faites avec rigueur et précaution. Vous avez un droit à l'information.

Solsoc respecte les obligations légales telles que stipulées dans le Règlement Général sur la Protection des Données.



► É D I T O

YA BASTA !

À l'occasion de la 9ème commémoration de la catastrophe du Rana Plaza, le 21 avril 2022, des acteurs de la société civile, des syndicats, des militants et représentants politiques se sont donné rendez-vous pour chanter en cœur «Y'a basta !» (ça suffit !). À travers les sonorités aiguës et graves des voix qui portaient ce message se décelait un mélange d'espoir, de colère, mais surtout le sentiment commun que le temps presse.

Aujourd'hui, plusieurs initiatives portant sur le devoir de vigilance des entreprises sont en cours de négociation au niveau belge, européen et onusien. Ces instruments contraignants ont pour but d'obliger les entreprises à respecter les droits humains et environnementaux tout au long de leurs chaînes de valeur et de garantir l'accès à la justice et à la réparation aux victimes de violations. Cependant, sous la pression des lobbys et de certains États stimulés par des impératifs de croissance et de compétitivité, les blocages législatifs se succèdent et les violations des droits humains et environnementaux se poursuivent en toute impunité.

Afin de faire bouger les lignes et d'accélérer l'adoption de textes ambitieux permettant de mettre un terme à l'impunité des entreprises, les membres du CNCD-11.11.11, dont Solsoc, lancent la campagne nationale « les droits humains n'ont pas de prix ». Nous sommes convaincus qu'ensemble nous pouvons mettre nos représentants politiques devant leurs responsabilités et créer les solutions pour un avenir plus juste et plus durable. Alors, rejoignez-nous, le temps presse !

Estelle Ceulemans, Présidente

► I N T E R V I E W

EN COLOMBIE, LA SOCIÉTÉ CIVILE SE MOBILISE POUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT

En Colombie, les entreprises ont beaucoup de pouvoir et toutes ne respectent pas les droits humains ou l'environnement. Nous avons interrogé deux représentantes des organisations partenaires de Solsoc sur cette situation.

Nely Osorno Ospina est présidente de l'Instituto Popular de Capacitación (IPC), une ONG colombienne de défense des droits humains active dans la sous-région d'Antioquia. Yubisa Arredondo Sánchez est la directrice exécutive de l'Asociación de Trabajo Interdisciplinario (ATI), une ONG basée dans le centre du pays qui se concentre sur les questions de travail et d'alimentation.

Quel type de conséquences peut avoir le non-respect des droits humains et de l'environnement par les entreprises ?

Nely : Les conséquences vont d'un impact sur la vie, la santé, la souveraineté alimentaire, à des impacts énormes sur l'environnement. Les personnes les plus touchées sont les communautés ethniques, les paysan·ne·s et les défenseur·euse·s des travailleur·euse·s, de l'environnement et de la terre.

Quels types de problèmes les syndicats rencontrent-ils dans le monde du travail ?

Yubisa : Principalement le manque de respect par les entreprises de leurs obligations en matière de droits du travail et de protection sociale, mais il y a aussi beaucoup d'externalisation du travail, ce qui entraîne de moins en moins d'emplois stables au sein des entreprises.

Quels sont les types de mobilisation de la société civile ?

Nely : Il y a des organisations qui s'articulent dans des scénarios régionaux et nationaux pour la défense du territoire, de la vie et des droits de l'homme. Il existe également des réseaux et des organisations internationales qui soutiennent les communautés, les organisations, les mouvements et les ONG en Colombie et qui font un travail important en termes de dénonciation, de suivi et de plaidoyer.

Yubisa : Les syndicats sont devenus un canal de communication et de dénonciation afin que la communauté mondiale puisse connaître les effets que ces entreprises, principalement des multinationales ou des transnationales, génèrent.

Que peut-on faire en Belgique pour soutenir ces mobilisations ?

Nely : Dans les pays où les secteurs économiques sont si forts et soutenus par l'État, il est stratégique de surveiller leur conformité et leur respect des droits humains, de documenter les cas qui démontrent les impacts de ces entreprises sur les territoires, et d'essayer de faire en sorte que ces pays mettent en œuvre des lois qui garantissent que les entreprises se conforment à leurs obligations et respectent les droits tout au long de leur chaîne de valeur.

Yubisa : La voix des parlementaires, des organisations et de la communauté en Belgique est très importante pour nous car elle a un impact très fort sur l'image des entreprises et sur leurs possibilités de commercialisation. Il est essentiel que davantage de voix puissent s'unir pour dénoncer ce qui se passe.



© Ali Selvi / FOS

► FOCUS SUD

LES BANANES DU SANG

En Colombie, les entreprises violent les droits humains et environnementaux en toute impunité

La banane est le fruit le plus commercialisé au monde et le troisième le plus consommé en Europe. La Belgique, principal pays de destination des exportations de bananes colombiennes, a tiré profit de ce modèle, sans jamais interroger sa responsabilité sur les violations massives et répétées des droits humains sur place.

LA BANANE, FRUIT D'UN TRAVAIL INDÉCENT

Dans les plantations de bananes en Colombie, la journée de travail moyenne est de 10 heures. Kennis Manuel Corcho, travailleur de l'Agricola Sara Palma, membre du syndicat Sintracol nous raconte : « Il s'agit d'un travail à forte sollicitation physique, avec un effort soutenu du dos, de la taille et des jambes [...] On tient le rythme, mais jeudi c'est difficile, et vendredi on n'en peut plus. Parfois, en période de production intense, on travaille aussi le samedi ». En moyenne, un.e travailleur.euse ne gagne que 9 % de la valeur totale de la

banane, alors que les revendeurs réussissent à capter entre 30 et 43 % de celle-ci.

AU CŒUR D'UN CONFLIT ARMÉ

La région bananière d'Urabá en Colombie occupe une place particulière dans l'histoire du conflit armé colombien. Le territoire fut le laboratoire des paramilitaires : groupes armés illégaux, liés aux forces militaires, à la classe politique, au monde des affaires et au narcotrafic. Ils contribuèrent à imposer un modèle économique basé sur l'accaparement des terres, l'exploitation des travailleur.euse-s et l'exportation.

Les entreprises bananières ont soutenu et financé les paramilitaires, en payant trois centimes de dollars par caisse de bananes exportées. Le cas le plus exemplaire est celui de Chiquita, qui, entre 1997 et 2004, a versé 1,5 million d'euros aux paramilitaires. La multinationale nord-américaine a néanmoins réussi à échapper à des poursuites pénales,

en concluant un accord avec la justice des États-Unis.

UNE CATASTROPHE SANITAIRE ET ÉCOLOGIQUE

Malgré l'accord de paix signé en Colombie en 2016, les paramilitaires continuent de faire régner la peur en Urabá, tentant de réduire les travailleur.euse-s des plantations et les paysan-ne-s de la région au silence. À cela s'ajoute la catastrophe sanitaire et écologique due notamment à l'usage intensif de pesticides. L'État colombien, absent pour protéger les droits humains et sociaux, pour contrôler les normes environnementales, n'a de cesse de se manifester dans son soutien aux entreprises bananières au mépris des communautés locales.

Manuel Montaña vit en Urabá depuis trente-cinq ans. Le déplacement forcé de sa famille par les paramilitaires, le 2 novembre 1992, le mène à travailler dans les plantations bananières. Il y sera victime d'exploitation et

d'un grave accident. Il nous raconte : « c'était le matin du 23 novembre 2016, je travaillais avec d'autres dans la plantation quand l'avion est passé. On ne nous avait pas prévenus qu'il y allait avoir une fumigation. Certaines entreprises ne respectent pas les normes ni les délais d'attente avant de retourner travailler après une fumigation...

L'avion est passé, et je me suis mis sous une feuille. Quand l'avion est parti, je suis sorti pour continuer mon travail. Mais, une goutte est tombée d'une feuille dans mon œil... Cela fait presque cinq ans. J'ai perdu mon œil. Je n'ai aucune aide ni de l'entreprise ni de la sécurité sociale. Je me sens abandonné. C'est ma femme qui travaille, et grâce à Dieu et à elle nous survivons ».

UNE PISTE DE SOLUTION : LE DEVOIR DE VIGILANCE

Le devoir de vigilance est l'obligation pour les entreprises d'adopter une conduite responsable dans toutes ses activités, de prévenir les risques sociétaux et environnementaux et donc de respecter la norme de *diligence raisonnable*. Celle-ci

implique de mettre en place des mécanismes de prévention, d'atténuation, d'arrêt des violations. Le devoir de vigilance prévoit aussi un *devoir de réparation*. Dans le cas d'un dommage, si les entreprises n'ont pas pris assez de précautions, elles doivent indemniser les victimes et réparer les dommages.

Solsoc, avec deux autres organisations de solidarité internationale FOS et IFSI, aux côtés de leurs partenaires colombiens, plaident pour responsabiliser les entreprises en matière de respect des droits humains et de l'environnement.

Les droits humains n'ont pas de prix! Si vous aussi vous en êtes convaincu, ou que vous voulez en savoir plus, participer à notre campagne pour le devoir de vigilance : <https://www.devoirdevigilance.be/> - une campagne commune coordonnée par le CNCD-11.11.11 et 11.11.11.

Cet article est issu d'une étude réalisée sur le devoir de vigilance vu par les organisations partenaires colombiennes de FOS, IFSI et

Solsoc. Étude réalisée par le CETRI en février 2022 et disponible dans son intégralité sur le site internet de Solsoc (<https://www.solsoc.be/s-informer/publications/etude-sur-le-devoir-de-vigilance-vu-par-les-organisations-partenaires-colombiennes-de-fos-ifs-i-et-so.html>).

► B R È V E S

UN WEBINAIRE POUR PRÉSENTER LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Le 19 avril, le centre de recherche du CETRI, FOS, IFSI, Solsoc et leurs organisations partenaires colombiennes ont organisé un webinaire présentant des résultats de leur étude sur le devoir de vigilance. 73 invités y ont assisté.

Actuellement, des cadres légaux contraignants sur le devoir de vigilance sont discutés aux niveaux belge, européen et international, afin que les entreprises respectent les droits humains et l'environnement tout au long de leurs chaînes de valeurs. En Colombie, plus de cinq ans après la signature des accords de paix, et en pleines élections présidentielles, le pays est toujours marqué par les violations généralisées des droits humains, les persécutions et les assassinats des leader-euse-s sociaux-ales.

C'est à partir de ce contexte qu'a été présenté l'objectif de l'étude. Ce dernier est d'analyser, à travers des cas liés à la filière des bananes et au secteur minier en Colombie, à quelles conditions, et en fonction de quels moyens, des cadres légaux contraignants sur le devoir de vigilance peuvent-ils constituer un outil efficace aux mains des acteurs et actrices colombien-ne-s pour imposer le respect des droits humains (y compris socio-économiques) et de l'environnement ?



CONFÉRENCE : PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE, COMMENT Y PARVENIR ?

Plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à la protection sociale. Cependant, les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont éveillé partout la conscience de l'urgente nécessité d'aller vers une protection sociale universelle. Où en sommes-nous aujourd'hui? Quels sont les défis actuels de la protection sociale dans le monde et comment la coopération belge contribue-t-elle à répondre ceux-ci?

Le 17 mai dernier, le « dialogue belge Universal Social Protection 2030 » (coordonné par WSM, Solsoc et la DGD) organisait une conférence afin de réfléchir sur ces questions. Plusieurs intervenants de haut niveau étaient présent-e-s : la ministre Meryame Kitir, Shahra Razavi de l'OIT qui a fait un état des lieux de la protection sociale dans le monde ; Olivier De Schutter et Sharan Burrow de la CSI, qui appellent tous deux à la création d'un Fonds mondial de protection sociale. D'autres experts et acteurs de la société civile ont également éclairé la journée par leurs apports.

Riche en contenus et réflexions, la conférence a soulevé les défis qui se dressent en matière de protection sociale dans le monde et démontré la volonté de tous participants de continuer à s'engager de manière ambitieuse en faveur d'une protection universelle.



UN FONDS MONDIAL POUR LA PROTECTION SOCIALE, UN MÉCANISME SOLIDAIRE POUR LES PAYS APPAUVRIS

Au Burundi, 90% de la population travaille dans le secteur informel et a ainsi un accès très limité à la protection sociale. Des solutions solidaires existent et se développent pour permettre à la population de se soigner comme les mutuelles de santé communautaires. Au niveau national, les mutuelles de santé burundaises militent pour la mise en place d'un système de couverture sanitaire universelle. Mais comment financer un tel système ? Les moyens nécessaires dépassent la capacité de certains états et c'est le cas pour le Burundi. C'est là qu'entrerait en jeu un fonds mondial, alimenté par les pays les plus riches pour soutenir les pays appauvris. Les États dont les capacités économiques et fiscales sont insuffisantes auraient donc la possibilité de mettre en place un système de protection sociale en faisant appel à la coopération internationale via ce Fonds. En Belgique, le 11 mars 2022, les députés de la majorité ont adopté une résolution visant à encourager la Belgique à défendre la création d'un mécanisme multilatéral qui permettrait de financer la protection sociale universelle. La protection sociale est une mesure clé pour permettre aux populations de s'émanciper et aux pays de progresser vers un meilleur développement humain.

Découvrir la vidéo : laprotectionsocialeestundroit.org

► A C T I O N

ACTION POUR UNE LOI AMBITIEUSE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE, EN BELGIQUE ET EN EUROPE

Chaque année, des entreprises sont impliquées dans de nombreuses violations de droits humains, sociaux et environnementaux. Mais, à l'heure actuelle, elles ne sont pas juridiquement responsables de ce qui se produit tout au long de leurs chaînes de valeur.

La Belgique et l'Union européenne doivent agir, et adopter au plus vite une législation ambitieuse sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises! Des textes sont sur la table au niveau belge et européen.

En Belgique, un an après le dépôt de la proposition de loi, peu de progrès sont à noter, en dehors d'une audition au Parlement fédéral en septembre dernier. La proposition de loi semble être tombée dans l'oubli. Les partis qui s'y opposent ont usé de l'initiative européenne à venir pour retarder les discussions au niveau national.

Au niveau européen, proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises de la Commission européenne comporte de nombreuses lacunes. Il importe donc que le Parlement européen et les États membres, dont la Belgique, renforcent le texte lors des prochaines étapes du processus législatif.

Interpellez ministres et députés qui travaillent sur ce dossier afin de proposer une directive plus ambitieuse sur www.devoirdevigilance.be!



FAIRE SON STAGE CHEZ SOLSOC

Solidarité et engagement sont des mots qui vous parlent ? Vous pouvez les concrétiser en travaillant avec nous. Solsoc recrute régulièrement des stagiaires pour son département « Mobilisation politique et citoyenne ».

Le/la stagiaire travaille en étroite collaboration avec la responsable du département, les chargés de communication, de plaidoyer et de mobilisation afin de leur fournir un appui. En rejoignant l'équipe Solsoc, composée de 18 salarié-e s, au sein du siège à Bruxelles, vous serez formés au travail de l'ONG et contribuerez à notre action.

Profils recherchés : stagiaires en plaidoyer, communication et mobilisation/sensibilisation pour une durée de 3 à 6 mois. Les tâches et les compétences seront spécifiées sur solsoc.be et les candidatures ouvertes à parti du mois d'août pour une entrée en fonction au mois de septembre. Les candidatures spontanées sont également examinées.

**Tant que
vous aurez
des projets,
nous serons
là pour
les assurer.**



Allons de l'avant